

Original : anglais

Appendice 1

Résumé exécutif

Le prestataire de services chargé de la mise en œuvre de la septième année (avril 2016/mars 2017) du ROP-BFT de l'ICCAT comprend le consortium dirigé par MRAG, basé à Londres, et COFREPÊCHE, basé à Paris, avec l'aide des partenaires régionaux situés autour de la Méditerranée. C'est la septième année que la mise en œuvre du ROP-BFT a été confiée au consortium et l'expérience acquise au cours des années antérieures a servi à renforcer les systèmes en place aux fins du recrutement, de la formation et du déploiement des observateurs, ainsi que des performances générales du programme.

Le ROP-BFT permet à la Commission d'évaluer l'application du cadre réglementaire. Au cours de la septième année du ROP-BFT, à ce jour, 145 observateurs ont été formés, équipés et mobilisés pour 129 déploiements sur des senneurs ; sur ce nombre, deux ont été annulés, 17 sont arrivés à terme et il y a actuellement 12 déploiements dans des fermes, ce qui a donné une couverture d'observateurs de 100% sur les senneurs et les fermes autorisés et s'est traduit par le suivi de toutes les activités de pêche, transfert, mise en cages et mise à mort. Le présent rapport décrit les principaux problèmes rencontrés dans l'évaluation de l'application du cadre réglementaire pendant la mise en œuvre de la septième année du ROP-BFT, lesquels ont été divisés en catégories opérationnelles et techniques, et il se concentre sur les questions qui affectent le rôle de l'observateur pendant les déploiements.

Estimation des transferts de thonidés à partir des enregistrements vidéo : Le principal problème technique rencontré dans tous les types de déploiement (sur les senneurs et dans les fermes) était l'incapacité d'estimer de façon cohérente le volume de thonidés transférés à partir des enregistrements vidéo. Ceci était principalement dû à la mauvaise qualité des enregistrements vidéo et/ou aux mauvaises installations de visualisation [sur les navires] ou à la disponibilité de l'enregistrement vidéo immédiatement après l'opération de transfert. Quelques opérateurs ont répété les transferts pendant les opérations de mise en cage car l'enregistrement vidéo initial n'était pas adéquat pour fournir un moyen précis d'estimation du volume de thonidés. C'est pourquoi des activités de recherche supplémentaires sont nécessaires pour recommander un standard minimum pour les caméras et l'équipement de visualisation adaptés aux conditions maritimes. Cette recherche pourrait également formuler des recommandations sur les procédures que devraient suivre les opérateurs afin que l'enregistrement vidéo couvre la totalité du processus de transfert et que cet enregistrement vidéo soit fourni à l'observateur immédiatement après le transfert afin de lui permettre de disposer de suffisamment de temps pour visionner l'enregistrement pendant son déploiement. Il peut aussi être très difficile pour un observateur de déterminer si l'enregistrement vidéo a été falsifié lorsque la surexposition dissimule les coupures de la vidéo. Ce problème risque vraisemblablement de se poser si l'observateur n'a pas immédiatement reçu la vidéo du transfert.

Amélioration de la consultation entre les CPC, le Secrétariat, le SCRS et le consortium du ROP-BFT : En 2016, aucune réunion n'a été tenue entre les CPC, le Secrétariat, le SCRS et le Consortium. Lors des années antérieures, des réunions ont été tenues, lesquelles se sont révélées constructives pour améliorer le programme et le consortium propose qu'elles soient réinstaurées avant la prochaine saison de pêche.